

Anna-Maria Paquin, dite Soeur Léon-François, de Saint-Léon ; Mathilde Roy, dite Soeur Jeanne d'Orléans, de Fall River, Mass. ; Marie-Florence Raymond, dite Soeur Corona, de Saint-Martin, Laval ; Marie-Angéline Robert, dite Soeur Claudius, de Saint-Barnabé ; Marie-Stéphanie Bastien, dite Soeur Adélais, Marie-Céline Bastien, dite Soeur Rogatienne, de Maskinongé ; Marie-Florina Veillet, dite Soeur Paulina, de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ; Marie-Emma Laroche, dite Soeur Marie-Zélia, de Warwick ; Marie-Cordélia Simard, dite Soeur Anne-de-la-Croix, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Marie-Blanche Brisebois, dite Soeur Célimie, de Montréal, *professes vocales* ; Soeur Marguerite Chiasson, de Rogersville, N.-B., *professe coadjutrice*.

Le Rév. Père Ange-Marie Hiral commenta admirablement ces paroles de l'épître de saint Paul aux Colossiens : " *Si vraiment vous êtes ressuscités avec le Christ, cherchez et goûtez les choses d'en haut.* " M. l'abbé Cadieux, vicaire à Saint-André-Avellin, et frère de l'une des nouvelles professes, célébra le saint sacrifice.

LA REFORME DU BREVIAIRE



ICI, résumées en quelques lignes, d'après Mgr Piacenza, les avantages de la réforme de Pie X :

1o Le clergé récitera chaque semaine tous les psaumes et l'office quotidien n'en sera pas plus long ; il sera au contraire, à certains jours surtout, sensiblement plus court.

2o Sont abolies toutes les translations des fêtes, empêchées en leur jour propre ; seuls les doubles de 1re et de 2e classe ont le privilège d'être transportés au lendemain.

3o Les dimanches sont remis en honneur comme autrefois,